

SICAV AXIS TRESORERIE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2025

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société « **SICAV Axis Trésorerie** » au 31 mars 2025, qui font apparaître un actif net de **22.211.364** dinars pour un capital de **20.767.213** dinars et une valeur liquidative égale à **114,641** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration.

Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Toutefois, nous vous informons que :

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Les actifs de SICAV Axis Trésorerie, s'élevant au 31 mars 2025 à 22.291.786 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 15.928.127 dinars, soit 71,45% de valeurs mobilières et de 6.322.870 dinars, soit 28,36% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.

Tunis, le 28 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 31 Mars 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4.1.1	13 934 387	21 171 236	14 851 554
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 109 057	1 500 417	1 092 455
Obligations et valeurs assimilées		12 825 330	19 670 819	13 759 099
Placements monétaires et disponibilités		8 316 610	6 987 285	6 292 003
Placements monétaires	4.1.2	4 100 279	3 997 455	4 505 299
Disponibilités		4 216 331	2 989 830	1 786 704
Autres Actifs	4.1.5	40 789	70 275	22 342
TOTAL ACTIF		22 291 786	28 228 796	21 165 899
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	4.1.6	25 899	24 582	27 261
Autres créditeurs divers	4.1.7	54 523	49 955	45 997
TOTAL PASSIF		80 422	74 537	73 258
ACTIF NET				
Capital	4.1.8	20 767 213	26 553 388	19 980 195
Sommes distribuables		1 444 151	1 600 871	1 112 446
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 155 153	1 298 188	30
Sommes distribuables de l'exercice en cours		288 998	302 683	1 112 416
ACTIF NET		22 211 364	28 154 259	21 092 641
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		22 291 786	28 228 796	21 165 899

ETAT DE RESUTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/03/2025 au 31/03/2025	Période du 01/03/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	216 467	309 698	1 072 999
Revenus des obligations et valeurs assimilées		216 467	309 698	1 054 724
Dividendes		-	-	18 275
Revenus des placements monétaires	4.2.2	139 326	94 589	701 520
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		355 793	404 287	1 774 519
Charges de gestion des placements	4.2.3	(50 738)	(67 728)	(254 264)
REVENU NET DES PLACEMENTS		305 055	336 559	1 520 255
Autres charges	4.2.4	(14 215)	(16 453)	(64 441)
RESULTAT D'EXPLOITATION		290 840	320 106	1 455 814
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 842)	(17 423)	(343 398)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		288 998	302 683	1 112 416
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 843	17 423	343 398
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 088	(276 642)	(430 222)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	355 447	573 802
RESULTAT DE LA PERIODE		310 929	398 911	1 599 394

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	310 928	398 911	1 599 394
Résultat d'exploitation	290 840	320 106	1 455 814
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 088	(276 642)	(430 222)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	355 447	573 802
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	-	-	(1 296 294)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	807 795	(2 759 352)	(9 725 159)
Souscriptions			
- Capital	7 213 086	6 487 902	37 847 183
- Régularisation des sommes non distribuables	363 093	294 489	1 812 530
- Régularisation des sommes distribuables	464 094	359 890	1 609 018
Rachats			
- Capital	(6 482 496)	(8 986 983)	(46 670 872)
- Régularisation des sommes non distribuables	(326 753)	(409 384)	(2 240 785)
- Régularisation des sommes distribuables	(423 229)	(505 266)	(2 082 233)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 118 723	(2 360 441)	(9 422 059)
ACTIF NET			
En début de période	21 092 641	30 514 700	30 514 700
En fin de période	22 211 364	28 154 259	21 092 641
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	186 583	273 094	273 094
En fin de période	193 746	248 592	186 583
VALEUR LIQUIDATIVE	114,641	113,254	113,046
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,72%	5,45%	5,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Mars 2025

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 13 934 387 dinars au 31 Mars 2025, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées		12 269 171	12 825 330	57,74%	556 159
	Obligations		8 146 964	8 468 565	38,13%	321 601
	Emprunt national		4 991 264	5 210 887	23,46%	219 623
TNX0K9990B08	EMP NAT 2024 T2 CB TF	5 000	500 000	534 475	2,41%	34 475
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	10 000	800 000	802 185	3,61%	2 185
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	10 000	1 000 000	1 058 815	4,77%	58 815
TN0008000838	EMP NAT 2022 T3 CB TV	5 000	500 000	521 980	2,35%	21 980
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CA TF	10 000	1 000 000	1 040 372	4,68%	40 372
TNX0K9990B08	EMP_NAT2021/B_5A_8,8%	10 000	1 000 000	1 052 848	4,74%	52 848
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT 2021 T3 CA TF	20 133	191 264	200 212	0,90%	8 948
	Emprunt société		3 155 700	3 257 678	14,67%	101 978
TN0003400330	AB2008_20A_7%_21/05	3 000	60 000	62 900	0,28%	2 900
TN0003400405	AB2010_15A_31/08	7 000	46 340	48 250	0,22%	1 910
TN0003400405	AB2010_15A_31/08	3 000	19 840	20 671	0,09%	831
TN0003400660	ABSUB2020_5A_12/2	10 000	200 000	201 936	0,91%	1 936
TN0004700779	ATL2018-1_7A_8,5%_170718	5 000	100 000	104 807	0,47%	4 807
TNMA55MMDD46	ATL-2023-1-5A-10,5% CATEGA	5 000	300 000	302 485	1,36%	2 485
TN0PID0RGAE6	BHSUB2021-2_9,1%_7A_C	10 000	800 000	826 168	3,72%	26 168
TN0002601185	STBSUB19_7A_11,5%_29/11	5 000	500 000	515 501	2,32%	15 501
TN0002601219	STBSUB2020_1_7A_11%_16/4	5 000	300 000	325 315	1,46%	25 315
TNMCJHUZPRD0	TLF2023-2-5A-10,7%	5 000	400 000	407 786	1,84%	7 786
TN0002102085	TLSUB_2018_TMM+3%_7A_17/01	4 600	92 000	93 641	0,42%	1 641
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07	3 000	75 000	77 481	0,35%	2 481
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07C	2 700	67 500	69 733	0,31%	2 233
TN0003900263	UIB2011-1_20A_6,3%_26082011	5 600	195 020	201 004	0,90%	5 984
	Bons du trésor assimilables		4 122 207	4 356 766	19,62%	234 559
TN0008000580	BTA 6.3% MARS 2026	133	143 640	142 559	0,64%	- 1 081
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026	3 850	3 715 635	3 919 638	17,65%	204 003
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	81	69 741	80 972	0,36%	11 231
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	213	193 191	213 597	0,96%	20 406
	Titres OPCVM		868 293	1 109 057	4,99%	240 764
TNGUV3GCXU41	FCP Axis AAA	1 221	140 697	143 888	0,65%	3 191
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	5 489	727 596	965 169	4,35%	237 573
	TOTAL		13 137 464	13 934 387	62,74%	796 923
	Pourcentage par rapport à l'actif				62,51%	

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 4 100 279 dinars au 31 Mars 2025, réparti comme suit :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		1 991 653	1 993 740	8,98%	2 087
TNY07YNBQS27	CDSICAVQNB2MDT9,44%20J160425		1 991 653	1 993 740	8,98%	2 087
	Prise en pension		2 099 550	2 106 539	9,48%	6 989
	PLABSAT2.1M_7.99%_30J_16042025		2 099 550	2 106 539	9,48%	6 989
	Total		4 091 203	4 100 279	18,46%	9 076
	Pourcentage par rapport à l'actif				18,39%	

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Mars 2025, le ratio susvisé s'élève à 18,91%.

4.1.4. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Mars 2025 une valeur comptable de 15 928 128 DT, soit 71,45% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ETAT	5 210 887	4 356 766			9 567 653	42,92%
AB	333 757			-	333 757	1,50%
ATB	-				-	0,00%
ATL	407 292				407 292	1,83%
BH	826 168				826 168	3,71%
STB	840 816				840 816	3,77%
TLF	501 427				501 427	2,25%
UIB	348 218				348 218	1,56%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE			965 169		965 169	4,33%
FCP AAA			143 888		143 888	0,65%
QNB		-	-	1 993 740	1 993 740	8,94%
Total	8 468 565	4 356 766	1 109 057	1 993 740	15 928 128	71,45%

4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à 40 789 DT contre 70 275 DT au 31/03/2024 et se détaille comme suit :

	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	40 789	70 275	22 342
Total	40 789	70 275	22 342

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à 25 899 DT contre 24 582 DT au 31/03/2024 et se détaille comme suit :

	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Rémunération du dépositaire.	7 483	1 533	6 015
Rémunération du gestionnaire.	18 416	23 049	21 246
Total	25 899	24 582	27 261

4.1.7. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à 54 523 DT contre 49 955 DT au 31/03/2024 et se détaille comme suit :

	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Commissaire aux comptes	26 708	21 879	21 758
Etat retenue à la source	12 390	7 842	11 594
CMF	2 368	2 882	2 682
Jetons de présence	7 497	6 247	6 264
Publications	4 699	5 166	2 988
TCL	841	877	691
Autres créditeurs divers	20	5 062	20
Total	54 523	49 955	45 997

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 Mars 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	19 980 195
Nombre de titres	186 583
Nombre d'actionnaires	443

Souscriptions réalisées

Montant	7 213 086
Nombre de titres émis	70 720
Nombre d'actionnaires nouveaux	19

Rachats effectués

Montant	(6 482 496)
Nombre de titres rachetés	63 557
Nombre d'actionnaires sortants	21

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 088
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	36 339
Frais de négociation de titres	-

Capital au 31-03-2025

Montant	20 767 213
Nombre de titres	193 746
Nombre d'actionnaires	441

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 31/03/2025 à 216 467 DT contre 309 698 DT pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus des obligations et titres émis par le trésor			
Revenus des BTA	52 741	122 866	328 858
Revenus des obligations	163 725	186 832	725 866
Revenus des titres OPCVM			
- Dividendes	-	-	18 275
Total	216 467	309 698	1 072 999

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 31/03/2025 à 139 326 dinars contre 94 589 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus des certificats de dépôt	31 292	41 997	260 022
Revenus compte courant rémunérer	50 870	52 592	289 895
Revenus des prises en pension	57 164	-	151 603
Total	139 326	94 589	701 520

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 31/03/2025 à 50 738 dinars contre 67 728 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	49 271	66 244	248 298
Rémunération du dépositaire	1 467	1 484	5 966
Total	50 738	67 728	254 264

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2025 au 31/03/2025 à 14 215 DT contre 16 453 DT pour la même période de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Rémunération du commissaire aux comptes	4 950	5 005	20 130
Redevances du CMF	5 475	7 360	27 589
TCL1	806	1 106	4 167
Frais de publicité	1 710	1 729	6 954
Charge diverse	1 274	1 253	5 201
Contribution sociale de solidarité	-	-	400
Total	14 215	16 453	64 441

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

5.1 Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV Axis Trésorerie et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 dinars TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

5.2 Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculé en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.